

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2023

REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC12

présenté par

Mme Brugnera, Mme Bergé, M. Bataillon, M. Belhaddad, Mme Calvez, Mme Colboc, M. Fait, M. Raphaël Gérard, M. Henriot, M. Le Vigoureux, M. Marion, M. Mazars, Mme Melchior, M. Olive, M. Pellerin, Mme Piron, Mme Rilhac, Mme Riotton, Mme Rixain, M. Sorre et Mme Spillebout

TITRE

Après les mots :

« visant à »

rédigier ainsi la fin de l'intitulé :

« garantir un tarif réduit aux étudiants boursiers et précaires dans les sites de restauration gérés par les CROUS ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Renaissance vise à modifier l'intitulé de la proposition de loi, en cohérence avec les dispositions de l'amendement AC11.